

EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région de Nouvelle Aquitaine
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de
Grande Aquitaine*

ASSOCIATION ASael

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024



*SAS au Capital de 400 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*

BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63
MAULEON-LICHARRE (64130) - avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14
PAU (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D - Tél. 05.59.33.18.00

ASSOCIATION ASael

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40011 MONT DE MARSAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASael relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENCE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Serres Castet, le 14 octobre 2025

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. LOUBON', with a long horizontal stroke extending to the right.



ETATS FINANCIERS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	190 140	137 912	52 229	1 658
Immobilisations corporelles				
Terrains	706 689	93 264	613 425	623 083
Constructions	5 296 449	1 754 221	3 542 227	3 792 424
Installations techniques, matériel et outillage	211 837	132 391	79 446	62 110
Autres immobilisations corporelles	859 559	560 392	299 167	334 178
Immob. en cours / Avances et acomptes	0		0	31 380
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 700		12 700	12 700
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Autres immobilisations financières	23 471		23 471	18 971
ACTIF IMMOBILISE	7 300 860	2 678 180	4 622 680	4 876 519
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 079 415		1 079 415	1 075 166
Autres créances	916 275		916 275	821 942
Divers				
Disponibilités	1 960 189		1 960 189	1 351 781
Charges constatées d'avance	19 340		19 340	14 132
ACTIF CIRCULANT	3 975 219	0	3 975 219	3 263 022
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 276 079	2 678 180	8 597 899	8 139 541

ETATS FINANCIERS

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Autres réserves	1 805 985	1 745 387
Report à nouveau	334 654	212 077
RESULTAT DE L'EXERCICE	363 607	73 545
Subventions d'investissement	166 159	182 488
Provisions réglementées	368 865	354 355
FONDS PROPRES	3 039 269	2 567 853
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-476 461	-296 092
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-476 461	-296 092
Provisions pour risques	644 944	533 161
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	644 944	533 161
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	3 456 833	3 673 268
Découverts et concours bancaires		13,12
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 456 833	3 673 281
Emprunts et dettes financières diverses	1 543	1 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805 721	672 198
Dettes fiscales et sociales	1 015 676	912 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106 515	71 551
Produits constatés d'avance	3 859	3106,48
DETTES	5 390 147	5 334 620
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	8 597 899	8 139 541



ETATS FINANCIERS

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	260	280
Ventes de biens et de services	117 796,91	149 384,25
Ventes de prestations services	117 796,91	149 384,25
Produits de tiers financeurs	9 730 347,28	9 021 149,41
Concours publics et subventions d'exploitation	9 658 859,92	8 935 895,09
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	70 912,28	81 123,20
Autres produits	575,08	4 131,12
Total I	9 848 404,19	9 170 813,66
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 516 849,97	2 145 202,12
Impôts, taxes et versements assimilés	568 601,18	522 791,36
Salaires et traitements	4 282 443,82	4 220 091,31
Charges sociales	1 664 948,87	1 653 994,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	304 931,60	306 684,63
Dotations aux provisions	111 783,00	157 131,38
Autres charges	40 427,45	38 189,65
Total II	9 489 985,89	9 044 084,87
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	358 418,30	126 728,79
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 589,37	4 351,17
Total III	4 589,37	4 351,17
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	57 750,87	61 364,34
Total IV	57 750,87	61 364,34
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-53 161,50	-57 013,17
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	305 256,80	69 715,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	496,88	746,71
Sur opérations en capital	57849,79	33500,7
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	23 343,23	23 673,42
Total V	81 689,90	57 920,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	387,39	2 247,69
Sur opérations en capital	1429,04	681,39
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	21 523,47	51 162,08
Total VI	23 339,90	54 091,16
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	58 350,00	3829,67
Total des produits (I + III + V)	9 934 683,46	9 233 085,66
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	9 571 076,66	9 159 540,37
EXCEDENT OU DEFICIT	363 606,80	73 545,29
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

ANNEXE

Désignation de l'association : ASSOCIATION ASael

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 8 597 899 €uros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 363 606.80 €uros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés le 02/10/2025 par le conseil d'administration de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Créée en 1962, l'ASael a pour objet l'accompagnement de toute personne vulnérable ou en situation de vulnérabilité.

Les personnes accompagnées peuvent être des enfants en bas âge, des mineurs en difficulté, en danger ou délinquants ; des jeunes majeurs, des personnes adultes, des personnes vieillissantes, des personnes isolées ou des familles.

Les offres de service sont de natures diverses : éducatives, pédagogiques, matérielles, sociales, médico-sociales, thérapeutiques. Ces soutiens et ces accompagnements – globales ou spécifiques – peuvent s'exercer dans le cadre de la prévention, l'orientation, la formation, le traitement, la posture et le service de suite ou tout autre cadre qui s'avérerait nécessaire.

Le Siège Social de l'association est situé au 11 Boulevard Candau - 40000 Mont-de-Marsan.

Les fondateurs bénévoles, les administrateurs militants, les salariés et les adhérents qui se succèdent restent toujours porteurs des valeurs fondamentales qui représentent le socle de l'association :

- l'humanisme,
- la laïcité,
- la liberté d'opinion et d'expression,
- la non-discrimination,
- la solidarité entre les êtres humains,
- la culture de responsabilité et de respect des droits,
- le droit à l'éducation,
- la promotion de la personne humaine dans sa dignité et son environnement.

Ces valeurs s'inscrivent dans le respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant, et de la Charte Européenne des droits fondamentaux.

À ces valeurs fondamentales, il convient d'ajouter d'autres principes :

- La volonté de voir reconnaître la compétence et l'engagement spécifique du fait associatif qui rassemble pour les actions d'accompagnement les militants, volontaires, bénévoles, et les professionnels salariés. Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi les missions sociales confiées à l'association.
- La volonté de respecter la temporalité et de faire émerger la singularité, le potentiel, la capacité d'évolution des personnes accompagnées.

- La volonté de vérifier la qualité des actions mises en œuvre. Au-delà du cadre légal, l'association s'inscrit dans une logique de connaissance et d'évaluation pour remplir sa mission de service public.
- La volonté de s'inscrire dans une logique de coopération et de partenariat sur le territoire avec tous les acteurs sociaux œuvrant à l'accompagnement des personnes : organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, associations d'insertion, services à la personne, etc.
- La volonté d'affirmer son rôle d'acteur des politiques sociales et d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

L'ASAEL gère les établissements et services suivants :

- Un siège social
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS),
- Un service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Un service de Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE),
- Un dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) réparti sur 3 sites et des appartements diffus,
- Un service d'Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO Renforcée),
- Un service Pôle Parentalité (transfert du GCSMS fermé au 31/12/2019),
- Cogère, avec le CD40 et la CAF, le service de CO PARENTALITE.
- Un service PEAD

L'Association gère ces établissements et services sous la tarification conjointe du Conseil Départemental des Landes et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la M.E.C.S., le service A.E.M.O et le service AEMO Renforcée.

Le S.I.E. a un financement unique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le dispositif MNA, le service Pole Parentalité, le service PEAD ont un financement unique du Conseil Départemental.

Le service SAF Co Parentalité a un financement Conseil Départemental, CAF, MSA.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (PLAN COMPTABLE M22 bis).

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 homologué par arrêté du 8 Septembre 2014, mis à jour par le règlement 2016-07 homologué par arrêté du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagement des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2014-2016)

Effectif

Effectif ETP	31/12/2024
AEMO	36,35
SIE	6,02
MECS	32,51
PEAD	2,45
SAF CO-PARENTALITE	
MNA	21,93
POLE PARENTALITE	9,58
AEMO RENFORCEE	8,57
SIEGE	7,00
TOTAL	124,41

Variation des fonds propres

	Fonds Propres au début de l'exercice	Augmentation	Diminution de l'exercice	Fonds propres à la fin de l'exercice
Autres réserves	1 745 387	60 597		1 805 985
Report à nouveau	212 077			334 654
RESULTAT DE L'EXERCICE	73 545			363 607
Subventions d'investissement	182 488		16 329	166 159
Provisions réglementées	354 355	21 523	7 014	368 865
Résultat sous contrôle	-296 092			-476 461
Total	2 271 761	82 121	23 343	2 562 808

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				0
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	132 782	59 188	1 829	190 140
Immobilisations incorporelles	132 782	59 188	1 829	190 140
- Terrains	706 689			706 689
- Constructions sur sol propre	4 710 994			4 710 994
- Constructions sur sol d'autrui				0
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	585 454			585 454
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 352	41 361	16 876	211 837
- Installations générales, agencements aménagements divers	187 800	4 136	5 331	186 605
- Matériel de transport	176 163	32 507		208 670
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	522 697	12 260	70 671	464 285
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours	31 380	9 780	41 160	0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	7 108 529	100 044	134 039	7 074 534
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 700			12 700
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	18 971	9 084	4 585	23 471
Immobilisations financières	31 686	9 084	4 585	36 186
ACTIF IMMOBILISE	7 272 997	168 316	140 453	7 300 860

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	131 124	8 617	1 829	137 912
Immobilisations incorporelles	131 124	8 617	1 829	137 912
- Terrains	83 606	9 658		93 264
- Constructions sur sol propre	1 320 223	203 108		1 523 331
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	183 801	47 089	0	230 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 235	238 24,12	16 668,22	132 391
- Installations générales, agencements aménagements divers	97 235	13 826	5 331	105 729
- Matériel de transport	87 170	26 875	0	114 045
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	368 068	42 000	69 451	340 618
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 265 339	366 379	91 450	2 540 268
ACTIF IMMOBILISE	2 396 463	374 996	93 279	2 678 180

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 038 500 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 471		23 471
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 079 415	1 079 415	
Autres	916 275	916 275	
Charges constatées d'avance	19 340	19 340	
Total	2 038 500	2 015 030	23 471
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS - PRODUITS A FACTURER	874 134
FINANCEURS, PRODUITS NON FACTURES	
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	41 721
Total	915 855

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	533 160	111 783			644 943
Total	533 160	111 783	0	0	644 943
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		111 783			
Exceptionnelles					
Financières					

Les autres provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

- Une provision pour risque prud'hommial existante d'un montant de 11 621 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement AEMO s'élevant à 30 000 €, portant le montant total de provision à 197 821 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement MNA s'élevant à 9 801 €, portant le montant à 156 033 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement SIE s'élevant à 0€, portant le montant à 21 461 €
- - Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement MECS s'élevant à 19 798 €, portant le montant total de provision à 106 015€
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement AEMO RENFORCEE s'élevant à 17 725 €, portant le montant total de provision à 52 584 €
- Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement POLE PARENTALITE s'élevant à 16 498 €, portant le montant total de provision à 46 816 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement SIEGE s'élevant à 17 961 €, portant le montant total de provision à 51 861 €
- Une provision pour Indemnités de Fin de Carrières comptabilisée dans l'établissement SAF Coparentalité s'élevant à 0 €, portant le montant total de provision à 731 €

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 389 754 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*) Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 456 440	223 037	843 969	2 389 435
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 543	1 543		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805 721	805 721		
Dettes fiscales et sociales	1 015 676	1 015 676		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	106 515	106 515		
Produits constatés d'avance	3 859	3 859		
Total	5 389 754	2 156 351	843 969	2 389 435
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	216 568			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	48 473
INTERETS COURUS S/ EMPRUNT	4 077
INTERETS COURUS A PAYER	13
DETTES PROV. P/ CONGES PAYER	428 705
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	0
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYER	219 122
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	300
CLIENTS - RRR A ACCORDER	0
Total	700 690

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 340		
Total	19 340		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 859		
Total	3 859		

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
COTISATION ADHERENTS	260
AEMO	2 445 514
SIE	476 223
MECS	2 648 957
SAF CO-PARENTALITE	185 235
MNA	1 939 325
POLE PARENTALITE	722 692
AEMO RENFORCEE	1 225 273
SIEGE	
TOTAL	9 643 480

Charges et produits d'exploitation, financiers et exceptionnels

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 700 €

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		476 223	9 049 200	117 797		9 643 220
Subventions d'exploitation		11 821				
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			16 329			
	0	488 045	9 065 529	117 797	0	9 643 220

Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	4 589	4 351
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	4 589	4 351
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	57 751	61 364
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	57 751	61 364
Résultat financier	-53 162	-57 013

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	387	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 429	
Amortissements dérogatoires	21 523	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		117
Produits des cessions d'éléments d'actif		74 179
Subventions d'investissement virées au résultat		7 014
Autres provisions réglementées sur immobilisations		
TOTAL	23 340	81 310

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		363 607
Résultat MECS	45 237,62	
Résultat AEMO	124 551,81	
Résultat SIE	2 976,59	
Résultat SIEGE		60 760,21
SAF CO-PARENTALITE		13 271,79
Résultat MECS SI	56,96	
Résultat MNA	49 097,87	
Résultat AEMO RENFORCEE		458 164,48
Résultat POLE PARENTALITE		23 953,09
Résultat PEAD	34 852,57	
Part du résultat sur gestion conventionnée	256 773	556 150
Retraitement amortissements (consolidation)		64 087
Part du résultat sur gestion libre		144

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions (cautions personnes morales sur emprunt)	1 989 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	1 989 000

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 895 766 €uro - Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 644 943 €uro

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	2 097	1 784
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	2 097	1 849
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Le bénévolat représente 176.50 heures

ASSOCIATION ASael

11, Boulevard Ferdinand de Candau
40011 MONT DE MARSAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Serres Castet, le 14 octobre 2025

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. LOUBON', with a long horizontal stroke extending to the left.